

COMPTE RENDU REUNION DU CCAS DU 06/04/2010

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme AMOSSÉ Nathalie a été élue secrétaire.

Approbation du Compte
Administratif 2009.

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame INACIO Christelle, délibérant sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	2 069.00	////////
Recettes	2 178.00	////////
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté	321.44	////////
Résultat exercice	109.00	////////
<i>Résultat cumulé</i>	430.44	////////

- approuve le compte administratif 2009.

Approbation du compte
de gestion 2009 dressé
par Mr ARMAND,
Receveur.

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2009, et du Compte de Gestion 2009,

La Commission Administrative décide :

Affectation du résultat de
fonctionnement 2009.

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2009,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2009,
- = **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 2009,
- **430.44€** en report du budget de fonctionnement 2010.